

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATION

N° AC 2020 / 01

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU LUNDI 3 FÉVRIER 2020 À 18^H00**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le lundi trois février à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs délibérations, sur la convocation de Madame Elisabeth JOSSEAUME, vice-Présidente du Conseil d'Administration.

Présent(e)s :

Madame JOSSEAUME, Vice-présidente
Messieurs LENGLINÉ, MAUNOURY, Conseillers municipaux
Mesdames CHIVARD, LEBAILLY, Conseillères municipales
Mesdames HELIE, LEGLU, BROUILLIARD
Monsieur EDMOND

Excusé(e)s :

Monsieur Eric MACÉ, Président
Monsieur SOBECKI, Conseiller municipal
Mesdames AUBEY, STANC, Conseillères municipales
Madame CANDON
Monsieur LECOEUR

Monsieur LECOEUR donne pouvoir à Madame LEGLU.
Madame AUBEY donne pouvoir à Madame JOSSEAUME.
Monsieur SOBECKI donne pouvoir à Mme CHIVARD.

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2020

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du CCAS. Il y a lieu d'indiquer qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2020 le 9 mars 2020.

I- Analyse financière 2015 – 2019

I-1. Le budget principal du CCAS – Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Projection 2019
Résidence GARVIN	212.882 €	200.513 €	203.353 €	195.750 €	197.673 €
Epicerie sociale	118.051 €	113.758 €	137.511 €	144.303 €	148.798 €
Logement temporaire	27.170 €	25.357 €	25.196 €	25.161 €	25.607 €
RSA	23.847 €	22.673 €	23.887 €	28.563 €	30.285 €
Aides facultatives	56.667 €	53.024 €	57.887 €	52.126 €	63.507 €
Administration générale	109.964 €	115.210 €	96.173 €	119.374 €	116.953 €
TOTAL	548.581 €	530.535 €	544.007 €	565.277 €	582.823 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Projection 2019
Résidence GARVIN	212.882 €	200.513 €	203.353 €	195.750 €	197.673 €
Epicerie sociale	118.051 €	129.470 €	137.511 €	153.441 €	148.798 €
Logement temporaire	26.982 €	28.185 €	25.196 €	25.161 €	25.607 €
RSA	23.847 €	22.673 €	23.887 €	28.563 €	30.285 €
Aides facultatives	56.667 €	53.024 €	57.887 €	52.126 €	63.507 €
Administration générale	101.347 €	96.670 €	116.089 €	110.236 €	121.077 €
TOTAL	539.776 €	530.535 €	563.923 €	565.277 €	586.947 €

RESULTAT D'EXPLOITATION	2015	2016	2017	2018	Projection 2019
Résultat courant	8.805 €	0 €	-19.916 €	0 €	- 4 124 €
Résultat cumulé	263.482 €	263.482 €	243.566 €	243.566 €	239.442 €

Le résultat cumulé, de 239 442 €, en 2019, atteint quasiment l'objectif de gestion assigné à l'établissement qui est de disposer d'un « ratio fonds de roulement en jours » d'au moins 150 jours. Pour rappel, le fond de roulement est la marge de manœuvre dont dispose le CCAS pour faire face aux variations de trésorerie (dues aux délais entre les encaissements et les décaissements).

Chaque année, la Ville de Falaise verse au CCAS une subvention au titre de la mise en œuvre de la politique sociale (291.693 € en 2019 contre 222.871 € en 2018). En outre, elle met à disposition ses services supports et tous moyens techniques pour permettre au CCAS de fonctionner, qu'elle refacture en fin d'année à hauteur de 57 425 €.

Hors subvention d'équilibre et refacturation de charges, le budget principal du CCAS, enregistre une hausse des dépenses de fonctionnement de 21.670 € et une baisse des recettes de fonctionnement de 51.276 €.

La baisse des recettes, en 2019, s'explique par :

- Le versement de la subvention « coup de pouce » du Conseil Départemental au budget principal de la Ville de Falaise plutôt qu'au CCAS (-17 k€) compte tenu de la reprise de l'activité par le centre socioculturel ;
- L'absence de recette exceptionnelle en provenance du Budget Annexe aide à domicile (-35 k€) liée au remboursement, en 2018 de la subvention exceptionnelle de 2013.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement, quant à elle, résulte de :

- La hausse des charges de personnel (+8 k€) avec le remplacement d'un agent en congé maternité ;
- L'augmentation important des aides facultatives (+ 7,8 k€), l'enveloppe de 35 500 € prévue à cet effet ayant été consommée en intégralité ;
- La hausse des charges courantes (+5,4 k€) compte tenu des charges de location (+3,2 k€) et du doublement du spectacle des séniors au Forum (+2,6 k€).

I-2. Le budget principal du CCAS – Section d'investissement

En 2019, le CCAS a investi dans le renouvellement de son matériel informatique avec l'achat d'ordinateurs (5,8 k€). Il a aussi meublé le deuxième logement d'urgence (1,5 k€) et procédé à la climatisation de la salle commune à la résidence Garvin (4,5 k€).

L'exercice 2019 constate un excédent cumulé d'investissement estimé à 3.066 €.

I-3. Le budget annexe du Service aide à domicile – Section de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	Projection 2019
Recettes	894.160 €	686.120 €	661.515 €	722.475 €	716.256 €
Dépenses	800.367 €	660.846 €	637.857 €	680.905 €	689.364 €
Résultat courant	93.793 €	25.274 €	23.658 €	41.570 €	26.892 €
Résultat cumulé (tenant compte de l'avis de l'autorité de tarification)	37.734 €	37.148 €	61.437 €	103.007€	105.880 €
Affectation à la section d'investissement				- 24.020 €	

La baisse du nombre d'heures réalisées chez les bénéficiaires de 373 (pour atteindre un total de 32 981 heures en 2019 contre 33 354 heures en 2018) amène le service à enregistrer une baisse de 1.303 € par rapport à la recette 2018.

A noter également des résultats exceptionnels en 2019, liés à la mission d'optimisation des charges sociales réalisées par le cabinet conseil Neoptim : 37.159 € de remboursement par la CNRACL (recette) et 13.848 € d'honoraires réglées au cabinet (dépense), soit un résultat positif de 23.311 € pour cette opération en 2019. Avec le cumul de l'année 2018, le recours à ce cabinet aura permis de récupérer 50.899 € nets au profit du budget annexe.

Le résultat courant 2019 demeure excédentaire à hauteur de 26.892 €. Il est estimé, en cumulé, à 105.880 €.

I-4. Le budget annexe du Service aide à domicile – Section d'Investissement

L'année 2019 a été importante en investissement. En effet, le service, pour répondre à la demande du Conseil Départemental du Calvados sur le développement de la télégestion au sein des Services d'Aide à Domicile, s'est doté d'une solution complète pour 18 k€ (logiciel, formations, équipements téléphoniques...).

Le service a procédé à l'acquisition d'un véhicule pour les besoins des personnels administratifs et des agents sociaux (14 k€).

Ces achats ont été financés par l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 (24 k€) et par le résultat cumulé antérieur (9,8 k€). La section d'investissement présente un excédent cumulé de 713 €.

II- Les orientations budgétaires 2020-2022 du budget principal

Sans préjuger du projet politique de la future équipe municipale qui impactera nécessairement les orientations budgétaires présentées, il est toutefois indispensable de se projeter assez en avant, à savoir 2022 au minimum, pour garantir les équilibres financiers et sécuriser les missions de service public du quotidien.

II-1 Les recettes de fonctionnement

TYPE DE RECETTES	EVOLUTION 2019 / 2020		2020	2021	2022
		-3,1 %	-2,9 k€	90.211 €	91.795 €
Ventes de produits et atténuations de charges	- Perception de deux années de remboursement du Supplément Familial de Traitement en 2019 (2016 et 2017) (- 4,5 k€)				
	- Augmentation du remboursement de la mise à disposition de deux agents au Centre Socioculturel (+1,4 k€)				
Dotations et participations	+7,1 %	+23 k€	344.427 €	336.954 €	342.682 €
	Augmentation de la subvention d'équilibre de la Ville de Falaise				
Loyers et charges locatives	+1,2 %	+2 k€	168.300 €	169.300 €	169.300 €
Produits exceptionnels	-46 %	- 1 k€	1.000 €	1.000 €	1.000 €
RECETTES REELLES DE F.	+ 3,6 %	+ 21,1 k€	603.938 €	599.049 €	606.394 €

II-2 Les dépenses de fonctionnement

TYPE DE DEPENSES	EVOLUTION 2019 / 2020		2020	2021	2022
		+9,4 %	+ 18,7 k€	217.498 €	206.885 €
Charges générales	- Augmentation des charges et du loyer du 2 ^{ème} logement d'urgence (ouverture sur 3 mois en 2019 uniquement)		+ 3,7 k€		
			+ 1,6 k€		
	- Entretien de la Résidence Garvin suite au changement de pratique du bailleur social INOLYA		+12 k€		
	- Réalisation de l'analyse des besoins sociaux par un cabinet extérieur				
	+0,5 %	+1,9 k€	349.840 €	355.564 €	361.397 €
Charges de Personnel	- Suppression du remplacement durant le congé maternité		- 6 k€		
	- Glissement – vieillesse – technicité, revalorisation du SMIC, augmentation des charges ; Action sociale des agents		+ 8 k€		
Aides facultatives	+ 0 %	+ 0 €	35.500 €	35.500 €	35.500 €
Autres charges de gestion	+14,5 %	+ 0 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €
Charges exceptionnelles	- 88 %	- 1 k€	100 €	100 €	100 €
DEPENSES REELLES DE F.	+ 3,4 %	+ 20 k€	603.938 €	599.049 €	606.394 €

II-3. Administration générale

Le décret n°2016-824 du 21 juin 2016 précise que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent réaliser une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de leur ressort. Cette analyse donne lieu à un rapport effectué au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

Afin de satisfaire à cette obligation légale, le CCAS souhaite se faire accompagner d'un cabinet extérieur pour réaliser l'ABS. Les objectifs de la démarche sont nombreux :

- Disposer d'indicateurs clés, fiables et pertinents ;
- Avoir une vision globale et approfondie des réalités démographiques et socio-économiques de la population du territoire ;
- Identifier les besoins sociaux et les attentes de la population pour aujourd'hui et pour demain ;
- Questionner la pertinence de l'offre sociale déjà existante ;
- Renforcer le positionnement du CCAS dans son rôle d'animateur des actions de prévention et de développement social ;
- Mettre en réseau les différents acteurs du territoire.

La durée de la mission est de 6 mois, dont 3 mois pour dresser le portrait social de la commune et identifier les problématiques prioritaires. Les 3 autres mois sont consacrés à l'implication des acteurs locaux, la formalisation de préconisations et la formulation de

priorités présentées à la fois lors du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS.

Un crédit de 12 000 € sera proposé lors du vote du budget 2020, le 9 mars prochain. Ainsi, le diagnostic pourrait démarrer aussitôt et la prochaine équipe municipale, en bénéficiant pour élaborer sa propre politique sociale pour les années futures.

II-4. Solidarité et lutte contre les exclusions

II-4.1. Les aides facultatives

Afin de disposer d'un budget conforme à sa réalisation annuelle, il est proposé de disposer, en 2020, d'un crédit pour les aides financières de 17.500 €, pour l'épicerie sociale de 18.000 € et pour les prêts de 2.000 €.

Aides financières						
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
19.313 €	22.428 €	12.277 €	17.379 €	17.500 €	17.500 €	17.500 €

Epicerie sociale						
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
8.617 €	7.733 €	15.498 €	18.148 €	18.000 €	18.000 €	18.000 €

TOTAL des aides facultatives (incluant les prêts)						
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
30.279 €	30.646 €	29.275 €	37.027 €	37.500 €	37.500 €	37.500 €

II-4.2 Le revenu de solidarité active

Le C.C.A.S a signé avec le Conseil Départemental la nouvelle convention en 2019 pour l'accompagnement social des bénéficiaires RSA. A ce titre, il a versé, en 2019, une aide de 5.266 € pour 28 suivis.

II-4.3 Le logement d'urgence

Le C.C.A.S gère, pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, un logement temporaire d'urgence situé 25 bis rue Amiral Courbet à Falaise au sein duquel sont accueillis des résidents du territoire intercommunal.

L'établissement public de coopération intercommunale prend en charge le coût de fonctionnement du logement temporaire d'urgence.

Concernant le fonctionnement, on observe que les situations très complexes des personnes hébergées nécessitent du temps pour régler les diverses problématiques et, ensuite, trouver une solution d'hébergement.

En conséquence, le logement temporaire étant occupé quasi toute l'année, nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes d'hébergement d'urgence et les autres communes se trouvent dans l'incapacité d'apporter une réponse.

D'autre part, concernant le financement, l'évaluation a démontré que le temps alloué au service solidarité pour la gestion du premier logement nécessitait d'être réajusté au temps réellement passé.

Ainsi, compte tenu de ces différents éléments, la ville de Falaise a proposé, au premier septembre 2019, de mettre à disposition du C.C.A.S un deuxième logement temporaire d'urgence situé au 2ème étage du 25 bis rue Amiral Courbet à Falaise.

Au même titre que le premier logement temporaire, ce deuxième logement est géré pour le compte de la Communauté de communes par le service solidarité du C.C.A.S.

La Communauté de Communes du Pays de Falaise prendra en charge la globalité du coût de fonctionnement des deux logements temporaires d'urgence estimé à 24 303 euros. Il n'y a donc pas de coût supplémentaire pour la Communauté de communes, hormis l'évolution normale des prix.

II-5 Gérontologie et handicap

II-5.1. Le service d'aide à domicile

Le service d'aide à domicile (SAD) a réalisé, en 2019, 32 981 heures d'intervention au domicile des bénéficiaires du service, soit une très légère baisse de 373 heures par rapport à l'an passé.

Le C.C.A.S de Falaise a participé au groupe de travail sur l'aide à domicile, et plus précisément sur la tarification et la qualité des services pilotés par le Conseil Départemental du Calvados. L'objectif étant de proposer un tarif socle de remboursement et la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Initialement prévue fin 2019, le Département a repoussé l'échéance au premier semestre 2020.

Enfin, la télégestion au sein du SAD étant une priorité du Conseil Départemental du Calvados, la mise en place a eu lieu au cours du 1^{er} trimestre 2019 avec le prestataire JVS.

II-5.2 La résidence GARVIN

En 2020, l'activité de la Résidence est reconduite à l'identique. Les animations proposées et l'accompagnement des résidents par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) garantissent toujours une liste d'attente pour cette résidence.

De plus, une réflexion a été engagée sur les animations mensuelles organisées à la résidence les Coquelicots. En effet, que ce soit pour la CESF, l'animatrice du centre socio-culturel et le personnel de la résidence « les Coquelicots », l'organisation d'une animation mensuelle ne semblait plus être la bonne formule. (Peu de participants aux animations proposées).

Ainsi, il a été décidé que quatre actions intergénérationnelles par an seraient organisées.

Depuis la fusion entre Calvados Habitat et Logipays (INOLYA), la prise en charge des petits travaux et réparations est à la charge du gestionnaire. Au regard des dépenses 2019 (0,9 k€), une enveloppe de 2 k€ devrait permettre de procéder aux petits travaux. Une réflexion sur la refacturation ou non aux locataires de ces charges devra être engagée en 2020.

II-6 Santé et Prévention

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, le C.C.A.S a mis en place les visites de courtoisie via le dispositif « Monalisa ». Au total, huit bénévoles ont été formées et assurent des visites chez des personnes âgées isolées.

Il est proposé de maintenir un budget d'un montant de 1.000 € afin que le C.C.A.S soit partenaire des différentes actions en lien avec la santé et la prévention sur le territoire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité :

OUI, l'exposé de Madame la vice-Présidente,

A DÉBATTU sur les orientations budgétaires présentées pour 2020.

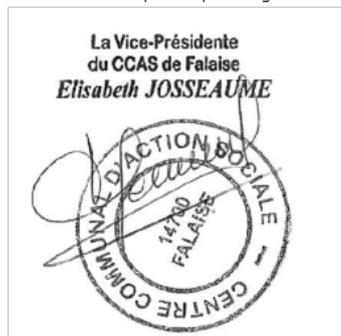
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-261400113-20200203-AC1-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie conforme,
La vice-Présidente,

Elisabeth JOSSEAUME

TRANSMIS À LA PRÉFECTURE
DU CALVADOS, LE
LOI DU 02 MARS 1982
LOI DU 22 JUILLET 1982